

## BILAN ET DISCUSSION CRITIQUE

**BILAN**

1. La force de l'argumentation de Russell est de donner des armes contre toutes les tentatives *de « moralisation » au sens d'une justification par appel à des valeurs absolues de nos préférences pour mieux les imposer* - la guerre est souvent déclarée au nom de valeurs parfaitement respectables -, *mais elle est aussi de développer* avoir.

2. Elle permet également de rendre compte du fait que ces désirs puissent nous pousser à admirer « une vie guidée par de grands désirs impersonnels » et que ceux-ci ne peuvent pas être *produits et justifiés* par l'énonciation de vérités et des raisonnements démonstratifs.

3. Enfin *elle rend raison de ce que les débats moraux paraissent insurmontables* et elle encourage à s'interroger sur sur que nous croyons être *la morale* qui devrait prévaloir.

**MAIS**

Elle peut aussi apparaître comme conduisant à une forme de **relativisme** problématique.

Est-il aussi évident que l'on ne puisse pas **argumenter (versus démontrer)** rationnellement en faveur de certaines préférences ?

Est-il vrai qu'il n'y a aucun sens à rechercher une certaine forme **d'objectivité (versus conformité à une réalité) ?**

Ce qui est discutable dans l'argumentation de Russell est le clivage entre

a. des énoncés susceptibles d'être vrais ou faux, et donc *objectifs*

b. des énoncés qui ne seraient qu'optatifs, et donc *subjectifs*

Est-il vrai que parce qu'on ne peut pas établir **une vérité morale** comme on établit une vérité scientifique, on ne peut absolument pas dégager **un principe** qui soit **objectif, c'est à dire indépendant de nos préférences et de nos souhaits**

Pour examiner cette question il faut revenir sur ce que nous avons présupposé dans l'analyse faite avec Russell : **que la morale avait à voir soit avec une conception du bien soit avec la position d'une valeur.**

Même s'il paraît évident que lorsque l'on parle *d'une* morale on entend par là un **ensemble de valeurs qui sont associées à ce que nous estimons être bien il n'est pas sûr que lorsqu'on s'interroge sur la morale il s'agit d'abord de définir des valeurs qui devraient orienter notre conduite.** Cette question de la direction générale à donner à notre conduite et finalement à notre vie peut être regardée comme subordonnée à une question qui passe avant : celle de la manière dont nous nous conduisons dans nos actions particulières.

***Il faudrait donc distinguer deux choses quand on parle de morale :***

*D'une part* ce qui concerne **les conceptions globales** du sens que l'on veut donner à notre vie dans la perspective d'avoir une vie bonne – questions qui touche à une réflexion sur notre existence et nos choix et sur l'influence qu'exerce sur nous un style de vie qui est celui de la majorité, mais aussi à la manière de concevoir notre place dans le monde en tant qu'être humain – cf les religions et ce qu'on y oppose. Il est possible que dans ce domaine on ne puisse pas démontrer à quelqu'un que son choix est mauvais ou erroné, comme l'affirme Russell.

*D'autre part* ce qui concerne **les principes de détermination de notre conduite dans nos actions particulières.** On n'est pas ici renvoyé à une manière générale de voir les choses mais à *l'appréciation de*

*notre conduite et de celle des autres, indépendamment de ce que les uns et les autres nous souhaitons en général.* Dans cette perspective la question est de savoir **de quel point de vue une action détachée de son insertion dans le déroulement d'une vie** peut être appréciée, et si il n'y a pas des principes d'appréciation qui peuvent être dégagés. Elle est aussi de savoir qui peut légitimement porter un jugement.

En bref il ne s'agit pas de confronter *des morales* mais de s'interroger sur ce que *se conduire moralement* veut dire.

L'enjeu est de montrer qu'il y a une indépendance de *l'appréciation morale comme telle* à l'égard de toute option pour une morale déterminée dépendante d'une conception du bien

Dans ce cas la morale ne serait pas d'abord affaire de valeurs même si certains choix de valeurs peuvent être incompatibles avec la possibilité d'une conduite morale.

**Évidemment cela contribuerait à montrer que *la question morale* est en un certain sens indépendante de nos choix et de nos préférences, donc objectivement déterminable.**

Pour sortir donc de l'enfermement dans l'opposition des valeurs on peut commencer, par méthode, par faire l'économie de la référence à l'idée de bien et chercher à voir ce qui dirige nos appréciations morales de nos conduites.

Qu'est-ce que porter une appréciation morale ?

Considérer une personne, une action ou une conduite individuelle ou collective, un état de chose ou un fait du point de vue moral c'est porter une appréciation qui se manifeste soit par une approbation, soit par une condamnation qui le plus souvent se ramènent à des expressions du genre : « c'est bien de faire ça » ou au contraire « c'est mal », « c'est répugnant », « c'est dégueulasse ».

Autrement dit il y a dans l'appréciation morale l'idée qu'il y a des choses qu'il est souhaitable de faire, indépendamment de toute précision par rapport à un objectif donné, et d'autres qu'il est souhaitable qu'elles n'aient pas lieu ou même qui sont inacceptables, indépendamment de toute

référence à des contextes particuliers.

L'appréciation morale de quelque chose se reconnaît donc au fait que :

1/ elle attribue *une valeur* à quelque chose, une chose, une action, une situation;

2/ cette valeur n'a pas nécessairement à voir avec ce qui est utile, profitable, agréable ou pénible;

3/ qu'elle est *intrinsèquement liée à une motivation* pour celui qui porte l'appréciation : on imagine mal quelqu'un louer moralement une action et déclarer que s'il était dans la situation de l'accomplir il ne l'accomplirait certainement pas - il peut bien sûr avoir des doutes sur sa *capacité* de le faire mais pas sur le fait qu'il *devrait* le faire.

En bref une appréciation morale n'est pas seulement un jugement par lequel on reconnaît **à quelque chose une qualité qui lui confère une valeur**, comme par exemple un jugement par lequel on affirme d'une chose qu'elle est belle, **mais c'est un jugement par lequel la qualité reconnue à une action, une personne, ou un fait, semble nous engager** au sens où ce qui est apprécié positivement est posé comme ce que nous devrions réaliser. **Louer un acte courageux c'est reconnaître que nous aimerions être capable d'accomplir un acte semblable si nous étions dans une situation qui le rend nécessaire**, ce n'est pas seulement classer un acte dans une catégorie d'actes.

Cela fait apparaître que l'appréciation morale entretient un rapport complexe aux désirs qui peuvent être les nôtres.

*D'un côté* cette appréciation semble **indépendante de nos désirs propres** puisqu'on loue une action - prendre le risque de sacrifier sa vie pour sauver quelqu'un par exemple - que nous ne désirerions pas nécessairement *spontanément*.

*D'un autre côté* cette appréciation **implique aussi que c'est ce que nous devrions désirer faire de manière générale** puisque l'action que nous louons est posée comme un exemple dans notre appréciation.

L'appréciation morale positive est donc la reconnaissance de la *valeur motivante impersonnelle d'une action* - elle concerne tout individu quelque soit ses désirs, ses intérêts et ses capacités -, et elle

semble impliquer **une forme d'impartialité puisque l'on s'attend à ce que nous apprécions moralement soit apprécié de la même manière par les autres.**

Si je juge qu'un homme s'est comporté de manière estimable dans une situation où par exemple dire la vérité lui nuit *ce n'est pas pour enlever à mon jugement de sa force en précisant « de mon point de vue »*. On peut juger selon d'autres critères le fait de ne pas avoir menti - par exemple en se demandant si c'était bien nécessaire de dire la vérité, si c'était le meilleur moyen de se sortir d'une situation - mais cela ne crée pas un désaccord sur le fait que dire la vérité était louable, et peut être d'autant plus que le faire impliquait des conséquences négatives.

Deux séries de questions se posent alors :

1. Qu'est-ce qui dans notre action est appréciable moralement ?
2. Qu'implique l'attribution d'une valeur morale ?

### **Première question**

Selon une intuition<sup>1</sup> assez commune seuls certains faits et certaines actions sont susceptibles d'être considérés et appréciés du point de vue moral :

**Ne peuvent pas l'être en effet les faits se produisant naturellement et les actions non intentionnelles.**

Ainsi une catastrophe naturelle peut être considérée comme une *mauvaise chose* en raison de ses conséquences ( mort d'êtres humains ou dévastation d'un milieu naturel ) mais pas comme constituant un mal moral, *sauf si on peut en imputer la responsabilité à des agents humains ayant agi en sachant le risque qu'il prenait.*

De la même manière les inégalités économiques, les différences de salaire par exemple, ne seront pas au premier abord jugées moralement si on considère qu'elles résultent des interactions entre des individus dont aucun n'a voulu que de telles inégalités existent, et qu'elles dépendent uniquement du jeu d'un certain nombre de facteurs et de mécanismes que personne ne contrôle.

---

<sup>1</sup> intuition est pris ici au sens de ce que nous pensons spontanément

Ce serait différent si ces inégalités pouvaient être considérées comme résultant d'actions volontaires visant à les produire et à les maintenir, ou d'actions injustes ( le vol et l'usurpation ).

Cela n'empêche pas non plus que l'on considère qu'il relève de la responsabilité morale de chacun de faire que ces inégalités n'existent pas ou soient moindres *si on juge que c'est une obligation morale de favoriser une société où des inégalités injustes n'existent pas.*

### Deuxième question

On voit alors que c'est en raison de la supposition *d'un devoir d'agir* d'une certaine manière que les inégalités deviennent l'objet d'une appréciation morale et qu'elles ne le sont pas en elles-mêmes.<sup>2</sup>

Nos appréciations morales ordinaires semblent confirmer cette intuition puisque des faits ne seront appréciés moralement que si :

1/ *on peut les imputer à un individu* - ou éventuellement à un groupe d'individus, mais c'est plus compliqué - qui est l'agent responsable par son action de la production des faits, et que si

2/ *l'agent responsable pouvait savoir qu'en agissant de la manière dont il agissait il était possible que se produise le fait en question, soit parce qu'il visait la production de ce fait - intentionnalité directe-, soit parce qu'il pouvait se douter qu'en faisant quelque chose cela pouvait entraîner le fait en question.*

Pour préciser on peut prendre l'exemple de la contraction d'une maladie : une maladie est un mal au sens d'une mauvaise chose *mais elle ne peut devenir l'objet d'une appréciation morale que si le fait de d'avoir contracté cette maladie peut être rapporté à une action ou à un manquement d'un agent responsable qui savait que par son action ou par son manque de précaution la maladie pouvait être contractée par d'autres personnes.*

Dans ce cas il peut y avoir *une faute morale* sans qu'il y ait pour autant crime ou délit - il suffit de penser à la transmission du sida. Il n'est pas *nécessaire* pour qu'on apprécie moralement la situation que l'on puisse établir que l'agent contaminant, dans le cas du sida par exemple, a eu l'intention de transmettre la maladie. Il *suffit que* l'agent ait su que la contamination était possible et qu'il l'ait caché, ou qu'il n'en ait pas tenu compte.

Il apparaît donc que selon cette intuition commune peut être jugé moralement :

<sup>2</sup> Cela n'empêche pas non plus que l'on considère qu'il relève de la responsabilité morale de chacun de faire que ces inégalités n'existent pas ou soient moindres si on juge que c'est une obligation morale de favoriser une société où de telles inégalités n'existent pas. Mais on voit alors que c'est en raison de la supposition d'un devoir d'agir d'une certaine manière que les inégalités deviennent l'objet d'une appréciation morale et qu'elles ne le sont pas en elles-mêmes.

- *soit* ce qui résulte d'actions humaines intentionnelles, c'est à dire d'action ayant visé ce résultat ou dont ce résultat était une conséquence prévisible par l'agent,

- *soit* les actions intentionnelles elles-mêmes

L'appréciation morale d'un fait suppose donc toujours que ce fait soit rapporté à une action et l'action à un agent de telle sorte qu'on peut remonter du fait à l'agent ou au contraire descendre de l'agent au fait :

(1)		(2)		
Agent	→	Action	→	Fait

Avec cette condition que le lien (1) soit intentionnel - l'agent doit avoir l'intention d'accomplir l'action et que lien de (2) qui est de cause à effet soit connu de l'agent.

*Si la connexion entre les trois est rompue on ne voit pas comment l'appréciation morale pourrait avoir lieu. C'est le cas du fait naturel qui n'est dû à aucune action, de l'action qui n'est due à aucun agent déterminable - on peut penser à ce qui résulte d'une interaction entre individus.*

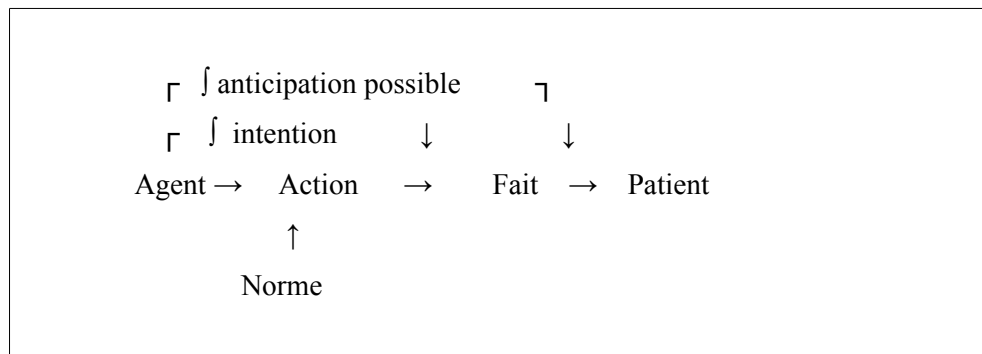
*C'est le cas où l'agent a bien l'intention de l'action mais ignore que l'action peut causer le fait<sup>3</sup>*

En revanche ce n'est pas clairement le cas d'une action collective, ou ce qui résulte d'un comportement collectif, d'une manière d'être collective. D'où la difficulté de la notion de responsabilité collective.

Mais ce schéma doit être complété pour deux raisons.

La *première* est qu'il faut que *le fait porte atteinte à quelqu'un* au moins de manière indirecte et la *seconde* que l'action seule ou l'action en tant que produisant le fait soit rapportée à une norme selon laquelle elle devrait ou non avoir lieu.

<sup>3</sup> on notera que l'on peut se demander si un fait qui se produit à cause d'une action et qu'on pense que l'agent ne pouvait pas savoir on parlera plutôt d'un accident si ce qui arrive est un mal pour quelqu'un - cf l'affaire du sang contaminé [http://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire\\_du\\_sang\\_contamin%C3%A9#Contexte\\_historique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_du_sang_contamin%C3%A9#Contexte_historique) - mais d'une faute morale, au moins, si on pense que l'agent pouvait savoir.



Ce schéma permet alors de faire apparaître un certain nombre de difficultés :

La *première* est de savoir s'il peut y avoir une appréciation morale d'une action dans laquelle l'agent et le patient sont la même personne. Ce que je me fais à moi-même peut-il avoir une valeur morale ( positive ou négative ) ? Ex 1 : le suicide.<sup>4</sup>

La *deuxième* est celle de savoir si c'est *la relation du fait/de l'action au patient qui est le point de départ de l'appréciation morale* ou si c'est au contraire *la relation de l'agent à l'action qui est à prendre en compte*. On peut par exemple imaginer un mensonge qui finalement soit un bien pour le patient ( celui auquel on ment ) comme c'est le cas ( Ex 2 ) dans l'épisode *L'empoisonnement* de Dr House où on ment à une mère pour qu'elle se décide à autoriser que l'on administre un traitement à son fils. L'action est *bonne par ses conséquences pour la mère puisque son fils est ainsi sauvé* mais peut-être jugée *mauvaise moralement* en tant que mensonge. On peut également prendre comme exemple le cas où l'action est intentionnellement bonne, par exemple dire la vérité, mais mauvaise par ses conséquences.

La *troisième* difficulté est que l'on juge/apprécie souvent moralement des actions qui à strictement parler n'en sont pas puisque rien n'est fait. Ex 3 : Je marche dans la rue pour aller à la gare, je croise un individu étendu inanimé sur le trottoir, je passe mon chemin. Suis-je moralement appréciable positivement ou négativement ? Est-ce moralement indifférent ? Cela renvoie à la question des devoirs que nous avons. Dois-je me porter au secours de tous ceux qui en ont besoin ?

La *quatrième difficulté* est de savoir ce qui peut jouer le rôle de patient dans le schéma : est-ce

<sup>4</sup> cf le texte très important de Durkheim p.143 du manuel.



nécessairement un être humain ou peut-on inclure dans la catégories des patients possibles les animaux non humains ?

Est-ce nécessairement un individu ou peut-on considérer qu'un groupe, une communauté peut être, en tant que groupe, la victime d'un préjudice moral ?

Est-ce nécessairement un être vivant ou peut-on inclure dans les patients potentiels de l'action morale des entités abstraites comme la nation ?

Chacune de ces difficultés fait ressortir la *dimension centrale de l'action morale* : celle de la norme à laquelle on réfère l'action. Poser le problème de ce qui est moral ou pas, de ce qui entre ou pas dans le champ de la morale, c'est donc poser le problème de savoir à quelles normes on doit reconnaître ce statut, *et pas d'abord celui de savoir ce qu'il est bien ou mal de rechercher.*

Si on considère que c'est une *obligation* de dire la vérité dans toutes les circonstances il est mal de mentir y compris quand on ment pour une bonne cause. Si au contraire on considère que c'est une *obligation* de venir en secours à quelqu'un quand on le peut il peut être nécessaire de mentir - cf Ex 2. Si on considère que *c'est un devoir* de venir en aide à quelqu'un qui est dans une mauvaise situation c'est une faute de ne pas s'arrêter cf Ex 2. Mais on peut aussi considérer que nous n'avons de devoirs qu'envers ceux à l'égard desquels nous nous sommes explicitement engagés, et que pour les autres nous sommes justes tenus de ne pas leur nuire.

Enfin si je considère que *c'est un devoir* de ne pas porter atteinte à la personne humaine qui doit être considérée comme une chose sacrée alors le suicide doit être « classé au nombre des actes immoraux »<sup>5</sup> cf Ex1.

Par ces exemples on voit :

1/ que nos intuitions communes ne nous permettent pas clairement et sûrement de délimiter ce qui peut ou non être apprécié moralement et

2/ que pour y voir plus clair il ne s'agit pas tant d'inspecter les actions elles-mêmes que de prendre en compte *les normes auxquelles nous les rapportons*

<b>La double fonction des normes et la question des principes</b>
---

Les *normes morales* seraient alors des règles générales impératives - du genre « Il faut tenir ses engagements » - qui auraient deux fonctions :

*d'une part* celle de prescriptions ou d'interdictions relativement à notre conduite - en ce sens elles seraient des *normes régulatrices* ;

*d'autre part* celle de principes déterminant le domaine même de la morale. Ce qui n'est pas l'objet d'une norme est en dehors du domaine de la morale. En ce sens elles seraient *également constitutives* car elles détermineraient *ce que c'est que se conduire moralement ou immoralement*.

Dire qu'il faut tenir ses engagements c'est énoncer un impératif (régulation) mais c'est aussi faire entrer dans le domaine de la morale un type d'action en lui donnant le statut d'action moralement appréciable (constitution du domaine de la morale).

*Là où il n'y a pas de normes il n'y a pas de signification morale de l'action et en ce sens le domaine de la morale est construit par les normes que l'on reconnaît, il n'est pas simplement réglé par ces normes.* C'est pourquoi les conflits sur ce qu'il est moral de faire sont compliquées : il ne s'agit pas de se mettre d'accord sur des règles à propos d'actions et de conduites qui d'elles-mêmes entreraient dans le champ de la morale mais de se mettre d'accord sur la légitimité de règles qui donnent à certaines actions une signification morale.

Cf l'analyse de départ sur le suicide et les deux points de vue opposés de Hume et Durkheim : *malgré la différence d'appréciation de la valeur morale accordée au suicide le point commun est de faire du suicide un acte qui tombe dans le champ de la morale.*

Pour Durkheim c'est lié aux devoirs que nous avons envers la société, pour Hume c'est lié à l'idée que cela peut être un devoir envers nous-mêmes. On pourrait aussi bien considérer que nous n'avons aucun devoir envers nous-même et que nous n'avons de devoirs envers la société que dans certaines limites précises, et que par conséquent le suicide n'est ni moral, ni immoral.

**Dans cette manière d'envisager les choses le fait que nous ne puissions pas démontrer quoique ce soit à propos de ce qui est bien n'exclut pas qu'on puisse argumenter pour déterminer ce à quoi nous sommes tenus.**

## BILAN

L'analyse de l'appréciation morale fait donc apparaître que le domaine de la morale est celui de normes spécifiques déterminant *des obligations que nous avons ou que nous devons reconnaître indépendamment de tout engagement contractuel dans une relation aux autres* - ce qui ne veut pas dire que ce sont des obligations que nous n'avons qu'envers nous-mêmes.

Le problème n'est plus alors de savoir ce qui est bien ou ce qui est mal mais de dégager *une règle générale de ces normes*. Le problème est alors que si on s'en tient à nos intuitions communes :

1/ il n'est pas évident de dire sur quoi ces normes peuvent légitimement porter : *s'agit-il des actions en tant qu'elles dépendent de l'agent et de ses intentions* ou *s'agit-il des actions en tant qu'elles ont certaines conséquences ?*

2/ il n'est pas évident de dire les raisons pour lesquelles nous devons nous reconnaître l'obligation d'accomplir certaines actions ou au contraire celle de nous en abstenir - est-ce parce qu'il y a des devoirs fondamentaux découlant de normes générales qui s'imposent à nous en tant qu'êtres humains ?

3/ il n'est pas évident enfin de dire à l'égard de qui ou de quoi nous avons des obligations morales - est-ce à l'égard de tous les êtres humains, y compris *nous-mêmes* ? est-ce à l'égard seulement de ceux avec lesquels nous formons une communauté ou une société ? est-ce que nous pouvons avoir des obligations à l'égard des autres êtres vivants ? à l'égard de choses abstraites comme la société ?

Pour savoir de quoi on parle lorsqu'on parle de morale, et pour montrer que ce n'est pas une affaire d'appréciation subjective, individuelle ou collective, il faut nécessairement en passer par une reconstruction qui doit

a/ délimiter ce qui tombe dans son domaine

b/ formuler un ou des principes qui rendent raison des obligations et les soustraient **à la simple appréciation individuelle en fonction de valeurs.**

Les questions fondamentales de la réflexion morale ne serait pas :

Qu'est ce qu'il faut rechercher ?

Qu'est-ce qu'il faut faire advenir dans le monde ?

*Mais plutôt :*

À quoi sommes-nous tenus en dehors de nos engagements contractuels ?  
De quoi sommes-nous responsables au sens d'avoir à répondre ? Envers qui  
(quoi) avons nous des devoirs ?

Envers les autres et seulement les autres ? Envers nous-mêmes ? Envers  
la société ? Envers l'humanité ?

### C. Morales maximales et morales minimales

La difficulté à déterminer les normes qui pourront être regardées comme morales au sens qu'on vient de dire sont que les sociétés humaines impliquent toutes des normes de différentes sortes et associées à différentes croyances, ou à différentes conceptions de l'homme. Certaines sont associées à des tabous qui peuvent être universels tout en prenant des formes particulières dans les sociétés (interdit de l'inceste), d'autres à des particularités culturelles et/ou religieuses ( interdits alimentaires).

Si l'on veut déterminer de manière objective ce à quoi nous sommes tenus il faut le faire *à partir de ce qui peut être considéré comme nous caractérisant indépendamment de notre constitution individuelle, voire de notre particularité culturelle au sens de notre constitution sociale particulière.* On peut évidemment contester que cela soit possible si on prétend qu'il n'y a rien dans l'être humain qui ne soit pas déterminé par la société et la culture qui sont les siennes. **Premier problème.**

Mais il faut aussi montrer que de ce que nous sommes indépendamment de cette constitution

individuelle ou sociale et culturelle particulière on peut tirer quelque chose comme une norme, autrement dit que nous sommes obligés à quelque chose en raison de ce que nous sommes. *Deuxième problème.*

On peut proposer quatre approches :

- (1) - celle qui prend appui sur le fait que nous sommes des êtres doués de raison KANT
- (2) - celle qui prend appui sur le fait que nous sommes des êtres de nature sociale DURKHEIM / HUME / MILL
- (3) - celle qui prend appui sur le fait que nous sommes des êtres intéressés à notre bonheur MILL
- (4) – celle qui prend appui sur le fait que nous avons des droits fondamentaux de manière égale.